



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE OYRE
SEANCE du LUNDI 22 JUILLET 2019

N°2019-35

L'an deux mille dix neuf et le lundi 22 juillet à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. WIBAUX Géry, Maire.

Date de la Convocation : 15/07/2019

Date d’Affichage : 15/07/2019

PRESENTS : M. Géry WIBAUX, Mme Anne-Marie BRUNET, M. Alain BESNAULT, Mme Renée GRUZ, M. Yoane MARTINIERE, Mme Nathalie FILLATRE, Mme Nathalie VILLAUMÉ, Mme Florence GUILLEMOTO, M. Francis CHEDOZEAU, M. Thierry ANDRAULT, Mme Christelle PREVOST.

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme Stéphanie PENOT donne pouvoir à Mme Florence GUILLEMOTO,
M. Jean-Denis DECHAUME donne pouvoir à Alain BESNAULT,
M. Alexandre FRESNEAU,
M. Loïc CHATILLON,

SECRÉTAIRE : Mme Florence GUILLEMOTO,

Nombre de membres afférents au CM : 15

Nombre de membres en exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 11 + 2 pouvoirs

Objet de la délibération : Signature d'une Convention d'adhésion au service de médecine de prévention du Centre De Gestion 86

Monsieur le Maire expose la proposition du CDG 86 de signer une convention, avec la commune, pour adhérer au service de médecine de prévention.

Cette convention a pour objet de définir les modalités de fonctionnement du service de médecine de prévention mis à disposition par le CDG 86 pour la collectivité et les obligations auxquelles chacune des parties s'engage.

Cette convention est conclue pour une durée de trois, elle prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2020.

APRÈS DELIBERATION, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec le CDG 86 et toutes les pièces s'y rapportant.

Au Registre sont les signatures,
Pour Copie conforme,
En Mairie, le 23 juillet 2019

Le Maire,




Géry WIBAUX

AR PREFECTURE

086-218601862-20190723-D2019_35-DE
Regu le 23/07/2019